

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2018 à 20 h, à la salle du conseil située au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults.

Sont présents :

Sébastien Gagnon, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, Pascal Gagnon, conseiller, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller et maire suppléant, siège n° 4, Jocelyne Guilbault, conseillère, siège n° 5, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Est absent lors de l'ouverture de la séance :

Aucune absence.

Autre présence :

Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal.

Citoyens : 2

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire. Madame Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

237.12.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Pascal Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour tout en laissant ouvert l'item « questions diverses ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance ordinaire

Le lundi 10 décembre 2018, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2018
6. **Demandes:**
 - a) Caroline St-Martin; renouvellement du prêt du centre communautaire
 - b) Joane Ross; centre communautaire yoga du rire
 - c) Transport Dessaults; remboursement facture de remorquage
 - d) SADC Nicolet Bécancour; rencontre avec le CA
 - e) Ville de Mirabel; appui aux Cercles des fermières du Québec
 - f) Jasmin Fréchette; commandite pour l'équipe Ultrac 2019
7. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
 - b) Dépôt des états comparatifs
8. **Dossiers municipaux**
 - a) Formation nouveaux élus; comportement éthique
 - b) Avis de motion portant sur la gestion contractuelle
 - c) Nomination des maires suppléants et des comités
 - d) Dépôt des déclarations pécuniaires
 - e) Entretien paysager; offre de service 2019
 - f) Therrien Couture s.e.n.c.r.l.; offre de services juridiques pour l'année 2019
 - g) Dépôt du registre des déclarations des dons et autres avantages
9. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Sainte-Perpétue; entente municipale pour le déneigement
 - c) Emploi Québec; subvention salariale

Période de questions à 20 h 30

10. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) Aqueduc, ordinateur
11. **Urbanisme**
 - a) Permis de construction novembre 2018
12. **Loisirs et culture**
 - a) Bibliothèque; compte-rendu
 - b) SSJBCQ; les Jeudis en chansons (Reporté)
 - c) Défi Santé
13. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
 - b) Invitation de la présentation du PIIRL
 - c) Entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI)
14. **Questions diverses**
 - a) Patinoire
 - b) OHD
 - c) Budget 2019
15. **Levée de la réunion**

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 12 novembre 2018.

238.12.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 12 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2018

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 3 décembre 2018.

239.12.2018 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Pascal Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 3 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Demandes

a) Caroline St-Martin; renouvellement du prêt du centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE Mme Caroline St-Martin désire renouveler sa demande pour l'utilisation du centre communautaire de Sainte-Brigitte-des-Saults pour donner des entraînements de Zumba durant l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE Mme Caroline St-Martin est citoyenne de Sainte-Brigitte-des-Saults;

CONSIDÉRANT QUE les cours se donneront sur semaine;

CONSIDÉRANT QUE les cours n'affecteront aucune location de salle;

CONSIDÉRANT la gratuité de la salle pour votre activité, il se pourrait que la Municipalité demande de déplacer ce cours afin de prioriser les locations lucratives;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit établir un calendrier des locations, les dates de séance devront être établies et autorisées par les personnes mandatées à la location;

CONSIDÉRANT QUE le ménage sera fait par les utilisateurs du local après chaque utilisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a dans l'optique de donner des moyens aux résidents de Sainte-Brigitte à maintenir ou à améliorer sa qualité de vie par l'adoption d'un mode de vie physiquement actif.

240.12.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de collaborer au programme de Zumba en offrant la salle No 2 gratuitement à Mme Caroline St-Martin pour que celle-ci puisse donner des entraînements de Zumba aux Brigittois, Brigittoises pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Joane Ross; centre communautaire yoga du rire

CONSIDÉRANT QUE Mme Joane Ross désire créer une activité intergénérationnelle ouvert à toute la population de Sainte-Brigitte-des-Saults au centre communautaire de Sainte-Brigitte-des-Saults pour offrir des séances de yoga du rire durant l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE Mme Joane Ross est citoyenne de Sainte-Brigitte-des-Saults;

CONSIDÉRANT QUE les cours se donneront sur semaine;

CONSIDÉRANT QUE les cours n'affecteront aucune location de salle;

CONSIDÉRANT la gratuité de la salle pour votre activité, il se pourrait que la Municipalité demande de déplacer ce cours afin de prioriser les locations lucratives;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit établir un calendrier des locations, les dates de séances devront être établies et autorisées par les personnes mandatées à la location;

CONSIDÉRANT QUE le ménage sera fait par les utilisateurs du local après chaque utilisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a dans l'optique de donner des moyens aux résidents de Sainte-Brigitte à maintenir ou à améliorer sa qualité de vie par l'adoption d'un mode de vie physiquement actif.

241.12.2018 Sur proposition de Pascal Gagnon
Appuyée par Jocelyne Guilbault

ET RÉSOLU par le conseil municipal de collaborer au programme du yoga du rire en offrant la salle No 2 gratuitement à Mme Joane Ross pour que celle-ci puisse donner des cours de yoga du rire aux Brigittois, Brigittoises pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Transport Dessaults; remboursement facture de remorquage

ATTENDU QUE Transport Dessaults demande à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de défrayer la facture de remorquage No 21831 au montant de 253,80 \$ plus les taxes applicables de Remorquage Québec Centre inc. dû aux mauvaises condition routières du 9^e Rang de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a octroyé à la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults le contrat de déneigement 2018-2019 pour cette route;

ATTENDU QU'aucune plainte ou demande du MTQ et de la SQ n'a été faite sur l'entretien des routes jusqu'à maintenant;

ATTENDU QU'aucun rapport de police n'a été produit pour cet événement.

242.12.2018 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de refuser le remboursement de la facture No 21831 au montant de 253,80 \$ plus les taxes applicables de Remorquage Québec Centre inc. à Transport Dessaults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) SADC Nicolet Bécancour; rencontre avec le CA

Steve Brunelle, directeur général de la SADC de Nicolet-Bécancour, invite les membres du conseil de Sainte-Brigitte-des-Saults à assister à leur CA du 27 février 2019. Le CA se déroulera à Sainte-Brigitte-des-Saults de 17 h 30 à 19 h 30.

e) Ville de Mirabel; appui aux Cercles des fermières du Québec

CONSIDÉRANT QUE les Cercles des fermières sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles des fermières par leurs bénévoles soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles des fermières distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles des fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes battues et de soins palliatifs à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de-Paul, à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles des fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont : la fondation OLO qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé; Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation; ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACQW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des « Tricots graffiti » et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffiti qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel est fière d'appuyer les Cercles des fermières par la fourniture, notamment, d'un local gratuit et de services de photocopies.

243.12.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Pascal Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'appuyer les Cercles des fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès d'autres municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Période de question à 20 h 30

Aucune question n'est soumise.

f) Jasmin Fréchette; commandite pour l'équipe Ultrac 2019

ATTENDU QUE M. Jasmin Fréchette, étudiant en génie agroenvironnemental à l'Université Laval, demande un appui financier pour leur projet de l'Équipe ULtrac dont il fait partie.

244.12.2018 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de :

- refuser cette présente demande, car la municipalité ne commandite pas ce genre d'évènement;
- cependant, le conseil municipal tient à féliciter M. Fréchette pour son implication dans l'organisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

JOCELYNE GUILBAULT

21 livres pour la bibliothèque 322,34 \$

HYDRO-QUEBEC

208 Ch. De la Rivière, du 31 août au 31 oct. 2018 949,67 \$

Luminaire de rues du 01 au 31 octobre 306,85 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR OCTOBRE 2018 2 880,08 \$

RECEVEUR GENERAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR OCTOBRE 2018 1 162,59 \$

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Publipostage, Jaseur novembre 2018 66,90 \$

Publipostage Jaseur de déc. 350 à 46 gr 66,90 \$

TELUS

Cellulaires du 25 oct. au 24 nov. 2018 82,45 \$

VISA DESJARDINS

Ultramar 15-10-18 11,49 \$

Application système alarme Parador, Apple 32,18 \$

Esso, 86,26 litres ess. Ord. 110,33 \$

Acompte Vaillancourt fenêtres MDJ 1 000,00 \$

IGA, rencontre schéma incendie 27,62 \$

BMR, chaîne et clé pour barrière école 23,50 \$

Esso, ess. Ord. 100,067 litres 134,99 \$

Sonic, 102,48 litres ess. Ord 130,56 \$

Bonisoir, 65,741 litres diesel 90,00 \$

Canadian Tire, 69,38 litres essen. Ordi. 90,12 \$

Canadian Tire, balai neige, peinture, bonnet 235,88 \$

T Caya, mèche bois 22,86 \$

Canadian Tire, robinet pointeau Mack 7,46 \$

CSSS Drummond, vaccin Geronimo 70,00 \$

Total du chèque 1 986,99 \$

LAMBERT ANDRÉ	
Remboursement au crédit, Client: 8099 09	114,88 \$
LES POMMES DE TERRE CARDINAL INC.	
Remboursement au crédit, Client: 8595 88	436,53 \$
FERME LUVAN S.E.N.C.	
Remboursement au crédit, Client: 8798 41 0765	80,65 \$
LEFEBVRE MARC	
Remboursement au crédit, Client: 8005 55 4651	36,60 \$
COURTOIS RENE	
Remboursement au crédit, Client: 8101 56 4095	353,79 \$
FILLION DANIEL	
Remboursement au crédit, Client: 8399 83 7289	538,13 \$
ALLARD NORMAND	
Remboursement au crédit, Client: 8399 70 6419	458,23 \$
LAUZON ANNE-MARIE	
Ent. 51hrs à 20\$ = végétaux cent. comm.	1 755,00 \$
9189-9831 QUEBEC INC	
Services pour semaines du 28 oct. au 24 nov.	5 649,87 \$
VAILLANCOURT PORTES ET FENETRES	
MDJ, Fenêtres	2 679,56 \$
SYLVAIN GAUTHIER	
Ensemble 4 pinces pour camion, Canadian Tire	27,58 \$
GUYLAINE ALLARD	
Décos de Noël, Korvette	14,66 \$
<u>GROUPE MASKATEL</u>	
Novembre (336-7149) garage et aqueduc	60,79\$
Novembre(336-7136) usine épuration	52,52 \$
Novembre (336-4917) centre comm. et MDJ	68,85 \$
Novembre(336-4460) bureau	183,56 \$
Novembre(336-7145) bibliothèque	52,52 \$
Total des chèques émis :	20 388,49 \$

245.12.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Pascal Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 20 388,49 \$, ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 21 753,11 \$;
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 38 330,59 \$;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Dépôt des états comparatifs

La directrice générale dépose l'état comparatif aux membres du conseil.

8. Dossiers municipaux

a) Formation nouveaux élus; comportement éthique

ATTENDU QU'il y a eu des élections partielles le 25 novembre dernier et que deux (2) nouveaux conseillers siègent sur le conseil;

ATTENDU QU'il y a une formation obligatoire sur l'éthique municipale pour les élus.

246.12.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal :

- D'inscrire Monsieur Pascal Gagnon et Madame Nancy Fontaine à la formation obligatoire sur l'éthique municipale;
- De défrayer les coûts des formations à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM);
- De défrayer les autres frais inhérents aux participants des formations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Avis de motion portant sur la gestion contractuelle

247.12.2018 **Avis de motion** est par les présentes donné par par François Bilodeau, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 430/2018 portant sur la gestion contractuelle* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 430/2018 portant sur la gestion contractuelle* est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

c) Nomination des maires suppléants et des comités

Le maire attribue les tâches suivantes aux conseillers et conseillères pour l'année 2019 et donne les échéances pour le maire ou mairesse suppléant(e).

Administration : Jocelyne Guilbault, responsable
François Bilodeau, responsable
Christian Jutras, substitut

Loisirs : Nancy Fontaine, responsable
Jocelyne Guilbault, responsable

Culture : Jocelyne Guilbault, responsable

Aqueduc :	Sébastien Gagnon, responsable François Bilodeau, responsable Pascal Gagnon, substitut
Copernic :	Christian Jutras, responsable
Déneigement et voirie :	François Bilodeau, responsable Christian Jutras, responsable
Immeubles :	Christian Jutras, responsable Pascal Gagnon, responsable
Matières résiduelles :	François Bilodeau, responsable Christian Jutras, substitut
Incendie et mesures d'urgence :	Pascal Gagnon, responsable Sébastien Gagnon, responsable
Urbanisme :	Jocelyne Guilbault, responsable François Bilodeau, responsable Pascal Gagnon, substitut
Relations de travail et supervision des employés :	Pascal Gagnon, responsable Nancy Fontaine, responsable

À noter que le maire a un droit de regard sur tous les comités.

Maire suppléant :

Janvier – Février	Conseillère, siège n° 5; Jocelyne Guilbault
Mars – Avril	Conseiller, siège n° 6; Nancy Fontaine
Mai – Juin	Conseiller, siège n° 1; Sébastien Gagnon
Juillet – Août	Conseiller, siège n° 2; Christian Jutras
Septembre – Octobre	Conseiller, siège n° 3; Pascal Gagnon
Novembre – Décembre	Conseiller, siège n° 4 ; François Bilodeau

248.12.2018 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Pascal Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'accepter les tâches dévolues à chacun et chacune sur divers comités pour l'année 2019;

ET RÉSOLU par le conseil municipal que les listes soient publiées dans le journal local *Le Jaseur* à sa prochaine parution;

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'informer la MRC de Drummond pour les postes de maires et mairesses suppléant(es) pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Dépôt des déclarations pécuniaires

En vertu de la Loi sur les élections et référendum dans les municipalités, article 358, la directrice générale déclare avoir reçu toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil durant le mois de décembre 2018.

e) Entretien paysager; offre de service 2019

249.12.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de renouveler le contrat d'entretien paysager de Mme Anne-Marie Lauzon tel que proposé dans l'offre de service du 6 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Therrien Couture s.e.n.c.r.l.; offre de services juridiques pour l'année 2019

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults une offre de services professionnels pour l'année 2019.

250.12.2018 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Dépôt du registre des déclarations des dons et autres avantages

ATTENDU QUE le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du **registre public des déclarations** faites par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

ATTENDU QU'il convient de rappeler que les membres du conseil doivent, en vertu de l'article 6 al. 2 de la Loi sur l'éthique, faire une déclaration écrite auprès du greffier ou du secrétaire-trésorier lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage :

- qui n'est pas de nature purement privée ou
- qui ne peut influencer l'indépendance ou compromettre l'intégrité;

ATTENDU QUE la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par le conseil, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$;

ATTENDU QUE l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du

conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité (voir art. 6, al. 1, par. 4° Loi sur l'éthique).

251.12.2018 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'accepter le dépôt fait par la secrétaire-trésorière de la municipalité. Celle-ci mentionne qu'aucun membre du conseil de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults n'est venu faire de déclaration écrite au registre durant l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Voirie

a) **Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

- Déneigement
- Entretien de la Maison des jeunes
- Entretien du camion Inter
- Réparation suite à l'accident du Mack

b) **Sainte-Perpétue; entente municipale pour le déneigement**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue et la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'entretien des chemins d'hiver;

ATTENDU QUE les Municipalités de Sainte-Perpétue et Sainte-Brigitte désirent échanger certains rangs pour faciliter le déneigement des rangs;

ATTENDU QU'aucune entente municipale écrite n'existait pour déterminer la répartition des travaux de déneigement;

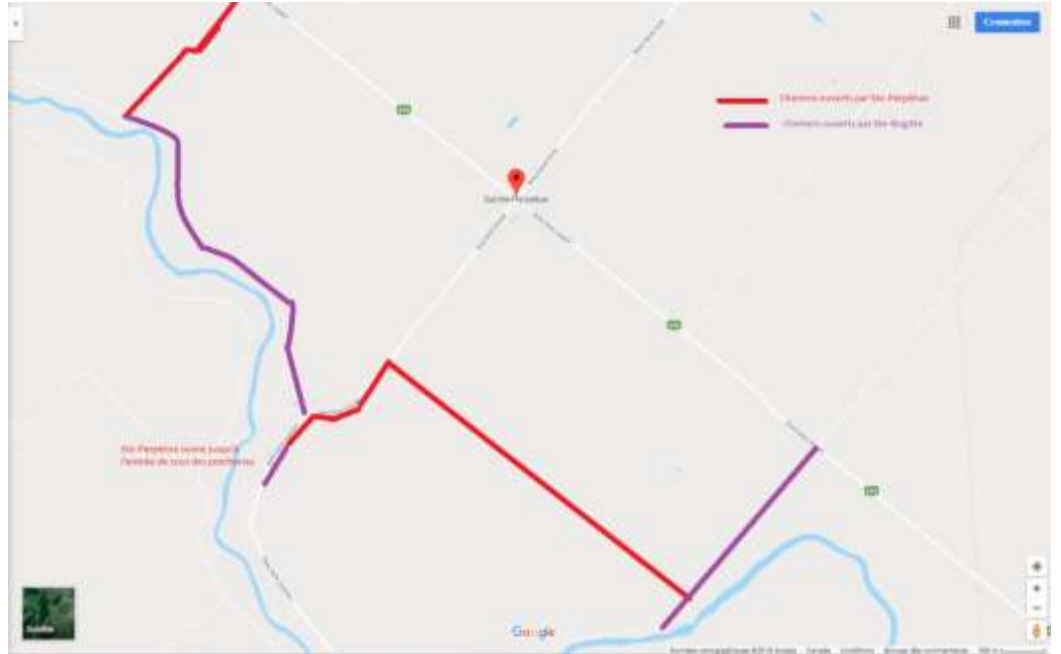
ATTENDU QUE ladite entente avait été prise verbalement entre les inspecteurs en voirie de l'époque;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults déneigera la route Bureau de la municipalité de Sainte-Perpétue jusqu'à la jonction de la 259;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue déneigera la partie du rang Saint-Edmond ainsi que la route du Plé pour la municipalité de Sainte-Perpétue.

252.12.2018 Sur proposition de Pascal Gagnon
Appuyée par Jocelyne Guilbault

ET RÉSOLU par le conseil municipal de mandater le maire, Jean-Guy Hébert, ainsi que le directrice générale, Manon Lemaire, à signer une entente selon le croquis suivant avec la Municipalité de Sainte-Perpétue.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Emploi Québec; subvention salariale

La directrice générale informe les membres du conseil qu'aucune personne n'a été retenue à ce jour par Service Québec dans le cadre de la demande de subvention salariale OSBL.

10. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Monsieur François Bilodeau, conseiller, fait un compte rendu de la dernière réunion.

b) Aqueduc, ordinateur

CONSIDÉRANT QU'Automation JRT inc. ne nous recommande pas la réparation de l'ordinateur de l'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour le remplacement de l'ordinateur d'aqueduc incluant la migration vers Windows 10, Suite Office 2016 ainsi que l'installation sur place du nouvel appareil est de 6070 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick O'Grady citoyen de Sainte-Brigitte et président de Wime Solutions Sans Fil confirme qu'il est capable de faire la réparation de l'ordinateur à moindre frais.

252-1.12.2018 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'autoriser M. Patrick O'Grady à faire la réparation de l'ordinateur de l'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Urbanisme

a) **Permis de construction novembre 2018**

Trois (3) permis a été émis pour le mois de novembre 2018.

12. Loisirs et culture

a) **Bibliothèque**

Mme Jocelyne Guilbault fait un compte rendu des activités de la bibliothèque.

b) **SSJBCQ; les Jeudis en chansons (Reporté)**

c) **Défi Santé**

253.12.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de mandater Mme Nancy Fontaine conseillère pour s'occuper du Défi santé 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. MRC

a) **Compte-rendu MRC**

Monsieur Jean-Guy Hébert, maire, fait un compte rendu de la dernière réunion.

b) **Invitation de la présentation du PIIRL**

La MRC de Drummond invite les maires et mairesses, directeurs et directrices ainsi que les responsables du réseau routier des municipalités à la présentation finale du PIIRL par la firme PLURITEC le 23 janvier 2019 à 18 h à la salle du conseil de la MRC Drummond. Le PIIRL est un outil permettant la planification adéquate des interventions sur le réseau routier.

c) **Entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI)**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'offrir aux citoyens fréquentant le territoire de la MRC de Drummond des services en sauvetage d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des municipalités ne disposent pas des équipements ou ne sont pas en mesure d'offrir actuellement le service de sauvetage d'urgence en milieu isolé sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, il est approprié de favoriser l'entraide entre les municipalités pour offrir un service d'urgence en

milieu isolé adéquat sur l'ensemble du territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'entente est de mettre en place ce service d'entraide, d'en établir le mode de fonctionnement ainsi que les frais reliés à l'utilisation des ressources et équipements mis à la disposition du sauvetage d'urgence en milieu isolé à l'intérieur du territoire des municipalités desservies par la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE pour l'instant, seules les municipalités de Saint-Majorique-de-Grantham et de Saint-Cyrille-de-Wendover possèdent les équipements et le personnel formé pour effectuer du sauvetage d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code Municipal du Québec, L.R.Q., c.C-27.1* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé.

254.12.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU d'autoriser le maire, M. Jean-Guy Hébert, et la directrice générale, Manon Lemaire, de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults à signer l'entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. Questions diverses

a) Patinoire

255.12.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de verser une somme de 2 250 \$ aux Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults pour l'arrosage de la patinoire pour la saison 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) OHD

Monsieur François Bilodeau, conseiller, fait un compte rendu de la dernière réunion de l'Office d'habitation Drummond et nous informe que son mandat se termine le 31 décembre 2018 car ce poste est partagé entre les municipalités suivantes : Sainte-Brigitte-des-Saults, la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Saint-Lucien, Saint-Edmond-de-Grantham et Saint-Pie-de-Guire et obtienne un mandat d'une (1) année.

c) BUDGET 2019

Il y aura un atelier pour le budget le 13 décembre 2018 à 9 h, une rencontre préparatoire le 19 décembre 2018 à 20 h ainsi qu'une séance extraordinaire le 20 décembre 2018 à 19 h 45.

15. Levée de la réunion

256.12.2018 Il est 21 h 38, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. – Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Manon Lemaire
Directrice générale